

Résultat de l'index égalité relatif à l'année 2019



Conformément à la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, les **entreprises de plus de 50 salariés** sont désormais tenues de mesurer leur performance en matière d'égalité professionnelle en publiant le résultat de leur « **index égalité Femmes Hommes** » sur leur site internet.

Cet index, qui se présente sous la forme d'une note sur 100, s'établit sur la base des indicateurs traitant :

- Des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- De l'écart de répartition des augmentations individuelles
- De l'écart de répartition des promotions
- Du pourcentage de femmes augmentées à leur retour de congé maternité
- Du nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de la Société

Amaury Média est fière de publier ses résultats : la régie publicitaire du Groupe L'Equipe obtient en effet la note de 86/100.

Conscients de l'importance des enjeux de mixité, de parité et d'égalité, Amaury Média prendra appui sur ces bons résultats pour poursuivre le développement de ses actions afin de garantir l'effectivité du principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes notamment en matière d'égalité salariale.